

## **Salaires minimums par (sous-)commission paritaire**

### **Commission paritaire 2210000: industrie papetière**

En vigueur au 01/07/2013 (Dernière actualisation de la page 27/07/2015)

Il n'y a pas de barème minimum sectoriel. Les documents concernant le champ de compétence et les autres données salariales sont consultables.